

Indépendance des juges et des avocats, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1997/32, par. 32, 91-92)

Le rapport note qu'en mars 1996, le Rapporteur spécial (RS) a participé au dixième Atelier de la Commission internationale de juristes, concernant la participation des organisations non gouvernementales à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tenu au Burkina Faso. À cette occasion, le RS avait eu un entretien avec le ministre de la Justice, qui lui avait fourni des renseignements au sujet des garanties conférées par la Constitution en ce qui concerne l'indépendance des juges et avocats, ainsi que des dispositions législatives adoptées récemment à cet égard, y compris les modifications aux dispositions destinées à accroître l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire et à améliorer le respect des droits de l'homme.

Mécanismes et rapports de la Sous-Commission

Formes contemporaines d'esclavage, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/1997/13, par. 74)

Le rapport signale qu'une organisation non gouvernementale active au Togo a soumis des renseignements relatifs à la traite des enfants en Afrique occidentale, suivant lesquels des enfants en provenance du Togo sont acheminés vers le Burkina Faso.

Pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/Sub.2/1997/10, par. 60-77)

Le rapport du Secrétaire général renferme un sommaire de l'information reçue du gouvernement, selon laquelle des pratiques traditionnelles nocives sont si courantes et si intégrées dans les systèmes de croyances et de valeurs qu'elles affectent des millions de femmes. Sur la question des mutilations génitales féminines (excision), le rapport signale que des efforts ont été déployés depuis 1975 pour lutter contre cette pratique, y compris des actions telles que des messages radio sur ce thème. En 1990, on a mis en place un cadre institutionnel, le Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (CNLPE), un organisme interministériel placé sous la tutelle administrative du ministère de l'Action sociale et de la Famille, directement rattaché au Cabinet du Ministre mais jouissant d'une autonomie de gestion. Il se compose de représentants d'autres ministères, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations féminines professionnelles, de mouvements de jeunesse, des autorités coutumières et religieuses, et du Mouvement des droits de l'homme et des peuples. En décembre 1996, le Comité s'est doté d'un secrétariat permanent chargé de la gestion quotidienne, de la mise en œuvre du plan d'action triennal adopté par le Conseil des ministres, de la coordination avec les autres intervenants dans le secteur, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation des travaux en cours. On investit actuellement beaucoup d'efforts pour décentraliser le Comité en 30 comités provinciaux et pour intégrer des activités d'information, de sensibilisation et de communication destinées à toutes les couches sociales; pour collaborer avec toutes les institutions susceptibles d'aider dans la lutte contre la pratique de l'excision et communiquer régulièrement avec leurs membres; pour mener des recherches sur les problèmes de l'excision; et pour superviser les activités de suivi et

d'évaluation. Le gouvernement a également relevé les difficultés rencontrées dans la lutte contre la pratique de l'excision, notamment les entraves socioculturelles, l'action nocive des agents de santé qui se livrent à cette pratique, le comportement des intellectuels qui font pratiquer l'excision sur leurs fillettes, ainsi que l'insuffisance des ressources affectées aux comités provinciaux et la mobilité de leurs membres. Parmi les aspects positifs, le rapport note l'existence d'une information plus considérable et de meilleure qualité destinée aux collectivités sur les méfaits de l'excision, l'engagement absolu des autorités coutumières et religieuses à lutter contre cette pratique, la participation grandissante des jeunes et des femmes à ce combat, ainsi que le soutien et l'appui permanents des autorités burkinabées et des partenaires au développement aux actions du Comité.

Autres rapports

Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, rapport du SG à la CDH (E/CN.4/1997/36, par. 85)

Dans son rapport, le Secrétaire général signale que le Centre d'information des Nations Unies au Burkina Faso a dispensé des cours sur les droits des enfants à dix employés du ministère des Affaires sociales et qu'il a consacré une de ses émissions télévisées hebdomadaires à une ONG locale « Clubs UNESCO du Burkina Faso » ainsi qu'à la contribution de l'UNESCO à la protection des droits de l'homme et à la lutte contre la discrimination.

Élections périodiques et honnêtes, rapport du SG à l'AG (A/52/474, Annexe)

Le rapport du Secrétaire général fait état d'une demande que le gouvernement a adressé à l'ONU en août 1996 pour obtenir son aide en vue d'organiser les élections législatives et présidentielles prévues pour 1997 et 1998, respectivement. L'ONU a envoyé une mission d'évaluation des besoins et, compte tenu des résultats obtenus, a apporté une aide aux autorités électorales, principalement en matière de formation.

BURUNDI

Date d'admission à l'ONU : 18 septembre 1962.

TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Territoire et population : Le Burundi a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.16) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport préparé par le gouvernement (octobre 1993) renferme des données démographiques et statistiques (population, caractéristiques ethniques, indicateurs sociaux et économiques). Les renseignements concernant la structure politique en général comprennent un aperçu historique des périodes pré-coloniale et coloniale, du régime de tutelle et de la monarchie, ainsi que de l'établissement de la république après l'indépendance.

Le rapport indique que le gouvernement témoigne de son respect de la liberté individuelle et des droits de l'homme par